



N° de résolution
ou annulation



CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SEANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022, À 19 H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 6 avril 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET.

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

Également présent : 5 citoyens

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. D'acquitter les factures du fournisseur Romain Petit Moteur
 - 5.2. Frais de repas et déplacements
 - 5.3. Renouvellement d'adhésion — LOISIR SPORT OUTAOUAIS
 - 5.4. Emplois d'été étudiant 2022, dans le cadre du programme EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA
 - 5.5. Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiements de taxes 2021
 - 5.6. Autorisation de la greffière-trésorière / directrice générale à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes
 - 5.7. Augmentation salariale 2022
 - 5.8. Adoption de la Politique des conditions de travail des employés révisé (ADM-2013-002)
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 7.2. Installation de réservoir à Diesel au 559 rue Baume
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
11. LOISIRS ET CULTURE
12. FINANCES
 - 12.1. Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs avril 2022
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022, À 19 h
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-081

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR Maire			
LUCIE BERTRAND Responsable des parcs et Aréna Comité : consultatif en urbanisme			
PHILIPPE OUELLET Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile Aréna			
GAÉTAN GRAVELINE Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme et Chute Coulonge			Sécurité civile- lumière de rue



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

DEBBIE LAPORTE		
<i>Responsable du OH et Parcs</i>		
<i>Comité : Ressources humaines</i>		
NATHALIE DENAULT		
<i>Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna</i>		
LISE A. ROMAIN		
<i>Responsable de la Culture, famille et aînés</i>		
<i>Comité : Ressources humaines</i>		
NAOMIE RIVET		
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>		

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2022

2022-05-082

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**

Et résolu à l'unanimité

QUE

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 ; tel que présenté (ou avec les modifications suivantes).

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 D'ACQUITTER LES FACTURES DU FOURNISSEUR ROMAIN PETIT MOTEUR

2022-05-083

ATTENDU QU'

un avis de motion ayant été déposé au conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge par le conseiller M. Gaétan Graveline, d'acquitter les factures de 2014 à 2018 d'une somme de 6461,25 \$ pour des services rendus de Romain Petit Moteur;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**

Le vote est demandé :

VOTE					
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre	
Mme Lucie Bertrand	Conseillère	1	✓		
M. Philippe Ouellet	Conseiller	2	✓		
M. Gaétan Graveline	Conseiller	3	✓		
Mme Debbie Laporte	Conseillère	4			✓
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5			✓
Mme Lise A. Romain	Conseillère	6			✓

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge après le vote *n'acceptent pas d'acquitter les factures de 2014 à 2018 d'une somme de 6 461,25 \$ au fournisseur Romain Petit Moteur.*

ADOPTÉE

5.2 FRAIS DE REPAS ET DÉPLACEMENTS

2022-05-084

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge abrogent les résolutions 2007-02-26, 2012-06-119 et 2018-11-283 et la remplacent par la suivante :

QUE

les taux pour frais de déplacement des membres du Conseil et/ou des employés municipaux seront dorénavant comme suit :

QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge établit ces montants pour remboursement de frais de repas sur présentation des reçus pour un montant maximum alloué de :

- **PETIT DÉJEUNER** 12,00 \$
- **DÉJEUNER (DINER)** 18,00 \$
- **SOUPER** 25,00 \$

QUE

les frais autorisés pour remboursement lors de congrès tel, FQM, UMQ, ADMQ, COMBEQ, AMERICANA et ESPACE MUNI **120,00 \$ par jour maximum avec preuves à l'appui;**



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

les frais d'hébergement sont les **taux en vigueur lors de l'inscription avec preuve à l'appui;**

QUE

l'allocation de frais de kilomètre est **0,50 \$**

ADOPTÉE

5.3 RENOUELEMENT D'ADHÉSION — LOISIR SPORT OUTAOUAIS

2022-05-085

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**

Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement d'adhésion à **LOISIRS SPORT OUTAOUAIS** — au coût de 184 \$ (plus taxes) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANT 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

2022-05-086

ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge a été accordée une subvention, dans le cadre d'**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA** pour deux (2) Manœuvre à l'entretien — Travaux publics (3992,80 \$);

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**

Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge procède à l'embauche de deux (2) Manœuvre à l'entretien — Travaux publics (sous le titre *emploi d'été étudiant* — *Journalier aux travaux publics*) dans le cadre du Programme d'**EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**, et ce, aux conditions suivantes :

- huit (8) semaines à compter du 27 juin 2022;
- au salaire horaire convenu à raison de trente-cinq (35) heures par semaine;

QUE

le coût estimé pour la Municipalité du Village de Fort-Coulonge pour le projet été 2022 est de :

Coût total du projet	8 400,00 \$
Subvention accordée	(3 992,80) \$
Coût pour la Municipalité	4 407,20 \$

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.5 LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES 2022

2022-05-087

ATTENDU QUE

la greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 septembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

ledit état soit et est approuvé par le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et que la greffière-trésorière / directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées en 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

5.6 AUTORISATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE / DIRECTRICE GÉNÉRALE À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

2022-05-088

ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE

certaines immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le N° **2022-05-087**;

ATTENDU QUE

ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffière-trésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**
Et résolu à l'unanimité

QUE

conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge la greffière-trésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 septembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annulation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5.7 AUGMENTATION SALARIALE 2022

2022-05-089

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont adopté les prévisions budgétaires 2022 qui comprenaient l'augmentation salariale de tous les employés (cols bleus, cols blancs et les pompiers) et des conseillers municipaux de 2.5%;

Il est proposé par **LISE A. ROMAIN**

Et résolu à l'unanimité

QUE

le cabinet comptable de la municipalité Lacroix & Associés, demande que le tableau salarial soit acheminé pour fin comptable.

ADOPTÉE

5.8 ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS RÉVISÉ (ADM-2013-002)

2022-05-090

ATTENDU QUE

la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) a été révisée par la directrice générale, madame NAOMIE RIVET;

ATTENDU QUE

les membres ont reçu une copie de la politique des conditions de travail des employés, en ont pris connaissance et ont eu l'occasion d'en discuter lors de rencontres de travail;

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET**

Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge acceptent la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) tel que déposé;

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

2022-05-091

ATTENDU QUE

le formulaire de demande de subvention du Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) est maintenant disponible; il y a donc lieu pour la municipalité du Village de Fort-Coulonge d'indiquer le montant de la subvention demandée;

Il est proposé par **GAËTAN GRAVELLINE**

Et résolu à l'unanimité

6295



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent la transmission du formulaire dûment rempli de demande de subvention ayant trait au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au bureau du député de Pontiac, M. André Fortin;

QUE

le montant demandé sera de 200 000 \$;

ADOPTÉE

7.2 INSTALLATION DE RÉSERVOIR À DIÉSEL AU 559 RUE BAUME

2022-05-092

ATTENDU QUE

la voirie de la municipalité du Village de Fort-Coulonge utilise en grande quantité du Diésel;

ATTENDU QUE

la quantité de consommation de Diésels et le coût sont en croissance;

ATTENDU QUE

le coût en vrac est plus avantageux, et il n'y a aucuns frais pour le réservoir;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**

Et résolu à l'unanimité

QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge se procure un réservoir de Diésel pour l'installation dans la cour municipale au 559 rue Baume;

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent, la directrice générale, madame NAOMIE RIVET a procédé à la signature de l'entente avec PÉTRO PONTIAC.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

2022-05-093

ATTENDU QUE

l'usine d'eau potable a besoin de plusieurs réparations et de mise à jour;

ATTENDU QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge est toujours à la recherche d'options;

ATTENDU QUE

La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND**

Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS D'AVRIL 2022

2022-05-094

ATTENDU QUE

Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conseil, conformément à l'Article 7 du Règlement 2021-257 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE les comptes du mois mars ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT et PHILIPPE OUELLET**

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT**
Et résolu à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 157 480,19 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	24 252,26\$
Opérations courantes payées	98 311,05\$
Immobilisations payées	0\$
Opérations courantes à payer	34 916,88\$
Total	157 480,19\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 4^e jour du mois de mai 2022.

NAOMIE RIVET,
Directrice générale/Greffière-Trésorière

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

17. VARIA

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-05-095

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE**
Et résolu à l'unanimité


QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare
la clôture de l'assemblée à 19h55.

ADOPTÉE

Présidente


CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire


NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffière-
trésorière

"Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal".

